

**ABONNEMENT**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ECHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne . . . 20 ct  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sans restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du Journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 DÉCEMBRE 1886

**Chronique générale.**

M. Goblet — nous ne dirons pas le chef du cabinet puisque lui-même a daigné nous avertir que ce chef était ailleurs, mais la doublure de ce chef — a fait signer hier matin au Président de la République le décret de prorogation du Parlement à la date d'hier.

Mais voici que le Sénat s'est mis en tête de discuter à peu près sérieusement le traité franco-italien, de telle sorte qu'à 4 heures, heure à laquelle la Chambre avait fixé ses adieux, la question des douzièmes n'est même pas venue au Sénat. Et quelques-uns ajoutent que ce vote n'est point aussi certain qu'on se plaît à le croire. Ceci sous toutes réserves bien entendu. Il faut être prudent quand on parle des résistances du Sénat.

M. le Président de la République a reçu hier matin les délégués de la société des agriculteurs de France. Il leur a dit que son cœur était ému des souffrances de l'agriculture ; mais qu'il n'avait aucune action sur le Parlement. On ne dira pas que M. Grévy se compromet.

Dans les couloirs, comme bien on pense, conversations animées sur la séance de mardi. Sur M. Goblet, les avis sont unanimes et on fixe son trépas au 12 janvier. Sur M. Clémenceau, les opinions sont plus partagées. Ceux-là louent fort le discours — ministre — très étudié d'ailleurs du leader de l'extrême gauche ; ceux-ci déclarent que M. Clémenceau, qui a voulu viser M. Grévy par dessus M. Goblet, ce qui n'est pas impossible, a perdu sa salive et ses gestes. Nous ne sommes pas de cet avis et M. Clémenceau nous paraît avoir quelque peu contusionné M. Grévy avec les morceaux de M. Goblet.

Le Sénat, après avoir discuté longuement la proposition de M. Blavier tendant à la dénonciation du traité de commerce entre la France et l'Italie, a repoussé cette urgence et examiné la proposition de M. Dauphin relative aux douzièmes provisoires. En attendant l'issue de cet examen qui pourrait bien forcer M. Goblet à changer la date de son décret de prorogation, M. Flourens a fait son début à la tribune de la Chambre sur le traité franco-italien. Il a demandé qu'on ajournât à un mois. Attendre est le grand mot de la politique du cabinet de transition.

M. Laur a protesté contre cette fixation qui est un véritable refus de discuter la question. Or, la question est des plus graves à tous les points de vue, même au point de vue électoral.

Il serait très regrettable que la Chambre esquivât cette discussion économique, cette question d'affaires.

Si ces questions sont ainsi traitées, il y a des députés qui n'ont d'autre parti à prendre que de résigner leur mandat.

M. Frédéric Passy a répondu à M. Laur. La suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

Et la prolongation est forcément reculée.

D'après la *Republique française*, M. Goblet a parlé à la Chambre en homme politique qui ne veut pas se laisser aller à d'imprudentes promesses ; cependant il se montre trop réservé sur la question religieuse et ne paraissant pas adopter les lois sur les associations et sur les biens de main-morte qui peuvent faciliter la solution de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* trouve que la journée de mardi a fait disparaître les doutes possibles sur la vitalité du Cabinet, celui-ci a fait preuve de vigueur ; il s'est affirmé comme un gouvernement sachant ce qu'il veut et qui ne craint pas de le dire. L'épreuve était périlleuse, il en est sorti à son honneur. De très loyales explications, dit la *Justice*,

ont été échangées de part et d'autre. M. Goblet a demandé à la Chambre de l'attendre aux actes. La Chambre lui a accordé ce crédit et elle attend.

Pour le *Journal des Débats*, ce discours de M. Goblet, en essayant de contenter la droite républicaine et l'extrême gauche, n'a contenté personne ; sa réponse est celle d'un premier ministre qui cherche sa voie.

**M. FLOURENS**

La nomination de M. Flourens est annoncée par la presse républicaine radicale en singuliers termes ; le *Radical* le dénonce comme réactionnaire :

« M. Flourens est le frère de Gustave Flourens, tué par les gendarmes versaillais, le 3 avril 1871. Mais que les réactionnaires se rassurent, cette parenté ne pèse pas beaucoup au nouveau ministre des affaires étrangères. Cela ne l'a jamais empêché d'être des leurs, il en était sous l'Empire, il en fut pendant le règne de Thiers. Il continuera. »

Il est bien démontré aujourd'hui que M. René Goblet ne voulait, pour représenter la France auprès des puissances étrangères, ni d'un élu de suffrage universel ni même d'un républicain. »

L'*Intransigeant* n'est pas plus satisfait :

« Cette nomination a stupéfié tout le monde. Elle n'est pas plus surprenante que ne l'aurait été celle de M. Billot, qui fut troisième violon au théâtre de Versailles. »

Cependant nous nous demandons quelle autorité aura sur des ambassadeurs un homme qui, dans la hiérarchie administrative, n'a jamais cessé d'être très au-dessous d'eux.

On s' imagine peu un caporal donnant tout à coup des ordres à un général de division. »

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* lui-même fait grise mine :

« Nous ne serions pas surpris si ce choix causait dans le monde parlementaire quelque surprise. »

On s'était, en effet, accoutumé à l'idée que le titulaire du ministère des affaires étrangères pouvait être pris en dehors du Parlement, parmi les hauts fonctionnaires de la carrière diplomatique ; mais on n'avait pas été jusqu'à supposer qu'il n'appartiendrait, comme M. Flourens, ni au Parlement ni à la carrière. »

On fait justement remarquer que les représentants des grandes puissances ne seront pas embarrassés devant ce nouveau venu dans la carrière, et la Papauté n'aura pas à compter sur sa bienveillance.

Avec M. Goblet aux cultes et M. Flourens aux affaires étrangères, le Vatican et le Concordat vont être rudement menés, à moins, toutefois, que la destinée ne leur laisse pas le temps d'exécuter leurs projets.

**TOUJOURS DES MENACES**

La discussion de la loi militaire continue dans la commission du Reichstag allemand :

« Le ministre de la guerre a lu une déclaration approuvée sans doute par le prince de Bismarck, aux termes de laquelle le ministre des affaires étrangères ne pourrait donner à la commission d'autres explications que celles qui lui ont déjà été communiquées relativement aux relations extérieures de l'Allemagne, sans compromettre le rôle de médiateur de l'empire. »

Si les explications données sur le projet au point de vue militaire et politique, par le gouvernement, ne suffisaient pas à la commission, le chancelier ne pourrait rien ajouter aux déclarations faites jusqu'à présent sur la situation politique extérieure, sans nuire tant aux relations extérieures de l'Allemagne qu'à la paix générale. »

La *Neue Freie Presse* de Vienne fait remarquer qu'un fait bien grave doit être survenu, pour provoquer des déclarations aussi unanimes d'une guerre prochaine.

Personne ne croit que l'Allemagne soit aussi insuffisamment prête que ses chefs le prétendent.

49 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LE SECRET TERRIBLE**

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

**Deuxième Partie**

LE CONTUMAX

Enfin, vers minuit et demi ou une heure, il jeta dans la cheminée le dernier tronçon de cigare qu'il avait entre les doigts, et, se redressant sur son fauteuil, écouta : Plus un bruit dans l'hôtel ni sur le quai.

Il ôta ses souliers et les posa doucement sur le parquet ; puis il se leva, prit son bougeoir, fit quelques pas dans la chambre, écouta de nouveau, n'entendant rien, s'approcha de la porte de la cloison.

Il posa le bougeoir sur une chaise près de lui, tira son tourne-vis de sa poche, et, avec les plus grandes précautions, se mit à extraire les vis qui retenaient la serrure. Il les enleva ainsi toutes, l'une après l'autre, avec une telle dextérité, que le numéro 15, eût-il été éveillé, n'aurait probablement rien entendu.

Alors il détacha la serrure, la posa sur un meuble, tira doucement la porte et entra, la main gauche étendue devant la lumière de la bougie.

A la demi-clarté ainsi répandue dans la chambre, le distingué Iriel couché et endormi, le visage tourné du côté du mur : c'était au mieux ; il se mit à l'œuvre.

Il posa son bougeoir à terre de façon que la lumière ne donnât pas sur le lit, s'agenouilla près de la malle, tira de son gousset un de ces clous longs et effilés qu'il avait achetés, et se mit à crocheter la serrure de la malle. Mais soit que cette serrure fût d'une complication inusitée, soit que le crochet fût défectueux, il fit pendant deux ou trois minutes d'inutiles tentatives. Alors, il eut un mouvement d'impatience : il s'arrêta et parut se consulter.

Tout à coup une idée lui traversa l'esprit : — La clef !... elle est ici, dans une poche, sur un meuble. Je suis donc fou.

Il se leva, et il eut bientôt découvert les clés sur la table de nuit. Avec précaution, il s'approcha, les prit, revint à la malle et l'ouvrit. Il fouilla dans les effets d'Iriel, trouva la bourse de cuir dont il s'empara, regarda s'il n'y avait pas autre chose à prendre et referma la malle.

Il allait replacer les clés sur la table de nuit et se retirer, lorsque tout à coup les drapeaux s'agitèrent : Iriel tourna la tête, ouvrit des yeux égarés,

et, voyant cette lumière, cet homme dans sa chambre, se dressa brusquement sur son lit, et s'élança sur Sallard, en criant d'une voix effrayée et vibrante :

— Au secours ! au voleur !  
 Sallard lui saisit les bras, et le regardant fixement :

— Taisez-vous, monsieur Causson ! dit-il.

Iriel s'arrêta, stupéfié ; puis, regardant à son tour son adversaire (le fouldard qui cachait en partie le visage de celui-ci venait de se dénouer et de tomber à terre) :

— Lentague ! balbutia-t-il d'une voix étranglée. C'était Lentague, en effet.

Il avait lâché les deux mains d'Iriel, et se promenait tranquillement par la chambre.

— Mon Dieu, fit-il, c'est moi... Lentague ; — de même que vous, vous êtes Causson, — le Causson d'autrefois, — mon ami Causson, enfin !

— Seulement, vous êtes un peu changé ; vous vieillissez, mon cher ! Comme on se retrouve, hein ? Ça ne paraît pas vous faire plaisir !... C'est mal ; — car enfin, nous sommes de vieilles connaissances, — et, de se voir comme cela accueilli par les cris : *Au voleur !... A l'assassin !...* dame ! c'est peu flatteur ; heureusement, je ne suis pas susceptible. Eh bien ! vous ne continuez pas à appeler au secours ?... Vous savez ? si le cœur vous en dit.

Il plaisanta quelques instants sur ce ton. Causson, froidement résigné, s'était mis à s'habiller, sans répondre : Lentague, tout en continuant sa promenade, le regardait du coin de l'œil, avec un sourire narquois.

— Vous avez raison, fit-il, de vous vêtir, mon cher Causson ; il fait froid, et vous pourriez attraper du mal ; il faut être prudent.

Puis, reprenant :

— Vous voulez, je crois, me faire arrêter ?... Oh ! mon Dieu, rien de plus facile. Vous n'avez qu'à dire ce que vous savez sur mon compte, — ça suffira. Mais il y a mieux... Eh ! pourquoi vous le cacherais-je ? Tel que vous me voyez, je suis un forçat en rupture de ban... comme vous, du reste ! Que voulez-vous ?... on n'est pas parfait ; j'ai eu des malheurs, mon pauvre ami, depuis que nous ne nous sommes vus.

« Un jour... ou plutôt une nuit, en rinqant une cambriole, aux Champs-Élysées, j'ai eu la sottise de me faire arquepincer... Résultat : quinze ans de pré. J'en ai fait cinq à Toulon, puis trois à Cayenne... c'est bien pénible ! Je m'ennuyais à mourir. Ma foi ! un beau matin, j'ai pris la clé des champs. J'arrive à la Vera-Cruz, — charmant pays — mais ça ne me va pas encore... Ce qu'il me faut à moi, voyez-vous, c'est l'air de la patrie ! Je m'embarque donc pour la France... et ma voici !... heureux, mon cher Causson, de vous



## UN MINISTÈRE TIRÉ AU SORT

Il paraît que la séance du Conseil des ministres dans laquelle M. Flourens a été choisi a été des plus curieuses. On n'avait jamais vu chose aussi originale. M. Grévy lui-même ne revenait pas de sa surprise.

Tous les diplomates qui tiennent quelque peu à leur dignité ou même à leur intérêt ayant refusé d'accepter le portefeuille des affaires étrangères dans une combinaison ministérielle qui n'est ni sérieuse, ni durable, M. Goblet s'est frappé le front comme Bilboquet et la lumière est venue en son esprit.

M. Goblet a fait demander à son secrétaire particulier la liste des fonctionnaires sous ses ordres et même de ceux qui dépendent de ses collègues. Après s'être livré à un premier triage, il écarta tout d'abord les juges de paix, les percepteurs, les vérificateurs des poids et mesures, les conducteurs des ponts et chaussées, les commis aux écritures; il déclara qu'il ne lui fallait pas moins qu'un employé supérieur.

Son secrétaire lui ayant fait observer que c'était peut-être contraire aux règles de la saine démocratie, M. Goblet, un peu vexé, lui a riposté :

— Les règles, je m'en fiche; ce qu'il me faut, c'est du prestige, et pour le moins un chef de bureau décoré est de nature à me satisfaire. Montrons-nous digne du penache de notre collègue Boulanger.

— Ne craignez-vous pas, Monsieur le ministre, de bien restreindre vos choix en vous renfermant dans ce cercle de hauts employés? Les refus s'accablent et il est à craindre, si les chefs de bureau soucieux de leur avenir repoussent vos offres, que vous ne soyez tôt ou tard obligé de vous contenter d'un commis.

— Inutile d'insister, répliqua Goblet, mon plan est fait; je vais le déposer dans le sein de mon ministère, et d'ailleurs, je voudrais bien voir qu'un de mes employés se permit de me résister. Service public, entendez-vous, et à la première hésitation, révoqué. Je le révoque, je lui supprime son traitement, je fais marcher sur lui ma gendarmerie de Châteauevillain et le traite comme un vulgaire curé.

Cela dit, M. Goblet mit quelques noms choisis dans son sac et fila pour son Conseil. Il trouva ses collègues anxieux. Pas de délibération, messieurs, leur dit-il, le temps est précieux. Bismarck, Li-Hang-Chang, Torrès Coccido, ont l'œil sur nous, montrons-nous dignes.

— Vous avez donc pu extraire un diplomate de son ambassade, lui dit M. Grévy; l'opération a dû être douloureuse. Mes félicitations.

— Ne me félicitez pas de mon choix, car je n'ai eu à choisir personne, puisque personne ne s'est offert et n'a accepté; je vous permets toutefois de me féliciter de mon idée, car j'ai eu une idée que je vous invite à réaliser sans délai; voici mon sac, il y a là-dedans les noms d'un groupe d'individus qu'en vertu de mon vieux libéralisme bien connu, je qualifierai volontiers de

« serfs de la bureaucratie » : nous allons tirer au sort et nous collerons le portefeuille forcé au premier nom qui sortira du sac.

— Tirons-en deux, objecta le sage Grévy, par respect pour les convenances et la liberté des appréciations.

Deux noms furent tirés : celui de M. Flourens, haut employé des cultes, et celui de M. Francis Charmes, haut employé des affaires étrangères.

Un long débat s'engagea sur ces deux personnalités dont l'une avait au moins l'avantage de connaître les questions de politique étrangère; sa compétence fut jugée sans doute compromettante et c'est l'autre employé aux cultes qui fut nommé par 6 voix contre 4.

Et voilà comment M. Flourens a été pourvu du portefeuille de ministre des affaires étrangères.

Son entrée dans la carrière a été accueillie par une bordée de quolibets; on s'amuse fort dans le camp républicain, et le malheureux ministère est criblé.

## Bibliographie.

### LIVRES D'ÉTRENNES

DE LA MAISON ALFRED MAME ET FILS, DE TOURS

Comme les années précédentes, la maison MAME offre, à l'occasion des étrennes, un choix de publications remarquables.

*Le Vieux Paris, fêtes, jeux et spectacles*, par Victor Fournel, est la chronique vivante de Paris ancien ou moderne; il est rempli des particularités les plus curieuses, les plus piquantes, les moins connues, toujours puisées aux sources authentiques. On peut dire de M. Fournel que, parmi les historiens de Paris, il s'est constitué un domaine où il règne sans rival : celui des mœurs, 165 gravures, reproduisant des estampes du temps, rendent frappantes les anecdotes originales, les scènes inédites.

Si l'on veut se faire une juste idée de l'art italien, il ne faut pas se contenter de visiter en Europe quelques galeries; si riches que soient ces collections, elles ne sauraient présenter dans leur ensemble les œuvres d'art accumulées pendant trois siècles. M. Jules Levallois a pensé que c'était à l'Italie elle-même qu'il fallait demander de se révéler à nous, et il nous le prouve dans ses *Maîtres italiens en Italie*. De belles gravures reproduisent les principales œuvres d'art relevées par l'auteur dans ses voyages.

Dans *Un Hiver au Cambodge*, M. Edgor Boulanger a retracé les souvenirs d'une mission officielle dans un pays limitrophe d'une terre dernièrement arrosée du sang français. L'actualité est donc le premier attrait de cet ouvrage. *L'Histoire des Jardins anciens et modernes*, par Arthur Mangin, joint au charme d'une illustration hors ligne l'intérêt d'un texte historique et anecdotique.

Cilons encore la collection illustrée, format in-42, dans laquelle nous remarquons parmi les nouveautés : *L'Antiquaire* de Walter Scott, admirablement illustré par Lix; *Le Ménétrier de la République*, épisode de la vie de Chérubini, par Schirmer, et *Le Roi des*

*Requins*, par Karl May, à la verve inlarsible.

En offrant aux petits enfants cette charmante étrenne intitulée *l'Alphabet de l'Enfant Jésus*, les éditeurs ont voulu leur apprendre les éléments de la langue et de la religion, et leur donner, dès le bas âge, le sentiment artistique. Rien de plus suave que les compositions de M. Carot tirées en plusieurs couleurs.

## LES ALMANACHS POUR 1887.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Église se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles nous signalons avec confiance aux hommes de bien les *Almanachs du Laboureur, de l'Atelier, du Soldat, du Marin et du Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg.

*L'Atelier, le Laboureur, le Soldat, le Marin*: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 4 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

*Le Coin du Feu*: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 décembre.

Les tendances du marché sont meilleures, il y a sur nos rentes un léger mouvement de reprise: 3 0/0, 83 95; 4 1/2 0/0, 110.40.

Les demandes du comptant ont conservé sur les obligations à lots du Crédit foncier la même importance que précédemment. Le cours de 480 est acquis pour les titres des emprunts 1879. La marge de 20 francs qui la sépare encore du pair a été entamée et sous peu elle disparaîtra complètement. Les capitaux qui se portent sur cette valeur font un choix judicieux. L'action est demandée à 1.445.

L'action de la Société générale se négocie à 476. Ces valeurs font partie d'un groupe dont la solidité n'est jamais mise et ne peut être mise en discussion. Les bilans mensuels accusent un accroissement continu du portefeuille par suite de l'augmentation de la clientèle. Cette augmentation

trouver extraordinaire que je profite de cette circonstance fortuite qui vous met à ma discrétion... Aussi j'en use, comme vous voyez!

Tant d'impudence commençait à révolter Causson. Une sourde agitation grondait en lui.

— Oh!... à votre discrétion!... murmura-t-il les dents serrées.

— Oui, certainement, à ma discrétion, et je n'en veux pour preuve que votre attitude penaud et pitoyable en face de moi.

(A suivre.)

A la Comédie-Française, pendant une représentation d'*Hamlet*.

La scène se passe dans une loge :

— Mon gendre ?

— Madame ?

— Expliquez-moi un peu pourquoi ce fossoyeur chanle ?

— Je suppose qu'il vient d'enterrer sa belle-mère!

A la caserne du 66<sup>e</sup> de ligne.

Le colonel à un réserviste :

— Eh bien ! comment trouvez-vous le rata ?

— Hum ! mon colonel... à vrai dire, ce n'est pas fameux.

— C'est vrai ; mais, enfin, vous ne crachez pas pas dessus ?

— Non, mon colonel... On laisse faire ça aux cuisiniers!

qui ressort dans le chiffre des dépôts s'est traduite elle-même par un accroissement de 330 mille francs dans les bénéfices sociaux.

On a demandé l'action de la Banque d'Escompte à 552. Ce niveau encore inférieur à la valeur réelle du titre ne tardera pas à atteindre le cours de 600. Ce cours se trouve du reste déjà justifié par l'excellente situation de la Société.

Les demandes sont toujours très suivies sur l'action de Panama qui se traite à 420.

Un mouvement de reprise assez accentué a lieu sur les actions de nos Chemins de fer; les obligations sont bien tenues.

## Nouvelles militaires.

Les compositions écrites pour l'examen d'admission à l'École de Saint-Cyr auront lieu, en 1887, dans la première quinzaine de juin.

Trois centres de compositions écrites sont supprimés : Douai, Brest et Lorient; deux autres centres sont créés : Nantes et Lille.

Les examens oraux se feront dans l'ordre et dans les centres ci-après : La Flèche, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Nîmes, Lyon, Besançon et Nancy.

Nul ne pourra être admis au concours s'il n'a eu dix-sept ans au moins et s'il ne compte moins de vingt et un ans au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers, et les soldats des corps de l'armée, âgés de plus de vingt et un ans, et qui auront accompli, au 1<sup>er</sup> juillet de l'année du concours, six mois de service réel et effectif, seront admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé vingt-cinq ans à cette même date, et qu'ils soient encore sous les drapeaux au moment des compositions.

Les candidats trouveront le programme du concours dans les préfectures et sous-préfectures.

Par décision ministérielle du 8 décembre, M. Marete de Lagarenne, capitaine écuyer à l'École supérieure de guerre, a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 23<sup>e</sup> dragons.

La Ville de Paris a autorisé l'administration de la guerre à disposer, pour les manœuvres de la garnison, du champ d'entraînement de Bagatelle, pendant la durée de la désaffectation du Champ de Mars, moyennant une indemnité semestrielle de 8,000 fr.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Hauteur de la Loire, à Saumur, au pont Cessart, aujourd'hui jeudi, à 4 heures : 3<sup>m</sup> 10. Eaux croissantes. La pluie tombe presque sans interruption. Le vent a tourné au nord-est.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Renouvellement partiel de 1886.

Les élections pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Saumur auront lieu dimanche prochain 19 décembre, deuxième tour de scrutin. Nous engageons vivement M. M. les électeurs consulaires à ne pas s'abstenir et à aller voter à la Mairie de leur chef-lieu de canton.

Les candidats sont :

M. M. EUGÈNE LAMBERT, président.

ERNEST THOREAU, juge.

EUGÈNE COUTARD, juge.

ERNEST MIGNON, juge suppléant.

LOUIS VINSONNEAU, juge suppléant.

### LIVRETS DE CAISSE D'ÉPARGNE

Désormais, d'après l'avis du Conseil d'État qui vient d'être émis par les sections de législation et des finances, la femme, devenue veuve, peut retirer son livret de caisse d'épargne sans être obligée de justifier de ses droits de propriété sur le dépôt.

### ANGERS.

Le *Patriote* annonce que M. Chevrollier vient de donner sa démission de conseiller municipal et de membre de la commission de l'école régionale des beaux-arts.

La Maine monte rapidement. On craint de sérieuses inondations. Le pont de la

rencontrer tout d'abord et de pouvoir vous présenter mes civilités.

Causson n'écoutait même pas ces sarcasmes.

— Vous vouliez quelque chose de moi ? dit-il.

— Oh ! bien peu de chose, fit Lentague, d'abord, comme vous savez, vous dire bonjour.

— Vous veniez me voler ?

— Par la même occasion, oui... mais ne parlons plus de cela, c'est fait...

— C'est fait !

— Dame ! voyez vous-même.

Causson eut un brusque tressaillement. Un éclair passa dans ses yeux humides; mais il les baissa aussitôt; puis, il se rassit, la tête basse et sans dire un mot.

Lentague poursuivit :

— Vous allez me trouver, n'est-ce pas, bien indiscret, bien familier, bien libre?... C'est vrai, et je vous demande mille pardons... Cependant, il faut le reconnaître, entre amis, ces choses-là sont permises... cela se fait tous les jours...

— Assez, interrompit Causson. Vous êtes un voleur, et vous faites votre métier. C'est bien, n'en parlons plus.

Cela fut dit avec un tel dédain que Lentague fronça le sourcil et changea de ton.

— Un voleur ! fit-il. — Oui, pardieu ! j'en suis un... je ne m'en cache pas ! après?... Au moins, je ne me donne pas des airs d'honnête homme,

moi ! je ne pose pas, et je ne regarde pas les gens de haut !... Vraiment, monsieur Causson, cela vous sied bien de faire le fier, devant moi qui vous connais !... Ah ! ça, si vous êtes un honnête homme, pourquoi donc ne me faites-vous pas arrêter ? C'est facile pourtant !

Causson eut un mouvement d'impudence nerveuse; mais il garda le silence.

— Je vais vous le dire, moi, continua Lentague. Parce que le commissaire qui me poserait la main sur le collet vous empoignerait en même temps de l'autre main... Voilà tout ! — Ah ! monsieur Causson, vous êtes bien imprudent, permettez-moi de vous le dire, — et vous avez d'étranges façons de compter pour un ancien comptable !... Avez-vous donc oublié que c'est le 20 février 1846 qu'un arrêt de la cour d'assises vous a condamné à vingt ans de travaux forcés par contumace?... Non, ces choses-là ne s'oublient pas. Mais vous ignorez peut-être que votre peine ne se prescrit que par vingt ans, et que c'était seulement le 20 février 1866 que vous pouviez sans inconvénient rentrer en France?... Vous avancez de deux ans un mois et quelques jours, mon cher monsieur.

— Tant pis pour vous ! — Pour une cause ou pour une autre, vous vous trouvez en France avant le délai expiré : chacun peut vous courir sus; le plus infâme agent de police peut vous empoigner et vous consigner au poste. Et vous ne devez pas



Basse-Chaine inspire des inquiétudes, dit le Ralliement.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Le 28 novembre est décédé, à Angers, M. Louis Brossier, âgé de 68 ans, qui fut l'un des défenseurs les plus glorieux de Châteaudun, en 1870. Dans la rue de Chartres, cinquante francs-tireurs étaient postés derrière la barricade qui fermait cette rue. M. Brossier, garde national, s'y trouvait en sentinelle.

« Depuis midi jusqu'à neuf heures du soir, sans prendre aucun repos, M. Brossier a occupé ce poste d'honneur. Les quatre premiers Prussiens qui paraissent en vue de la barricade, tombent immédiatement : les autres se répandent aussitôt dans les jardins d'alentour. Un feu violent continue pendant toute la journée. Dix francs-tireurs roulent successivement tués ou blessés aux pieds des créneaux d'où ils ajustaient l'ennemi.

« M. Brossier continue toujours la lutte avec la même ardeur. Décimés eux-mêmes sous une grêle de balles qui manquaient rarement leur but, les Prussiens, malgré leur nombre, n'osèrent faire aucune tentative sérieuse pour emporter la position.

« M. Louis Brossier avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur pour ce brillant fait d'armes. »

#### GRAND-THEATRE D'ANGERS

On lit dans la Petite France :

« Un corps de ballet vient d'être engagé par M. Neveu. Il est composé de M<sup>lles</sup> Lecerf, première danseuse de l'Opéra de Paris, Alexandrowa, Ricci, Troivalets, Lecuyer et Giraud.

« Le sympathique directeur de nos théâtres a, en même temps, engagé M<sup>me</sup> Marsalleix, deuxième dugazon.

« Toutes ces artistes paraîtront prochainement dans le Grand Mongol. »

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche prochain, 19 décembre, à 4 h. 1/2, le 264<sup>e</sup> Concert populaire (9<sup>e</sup> de l'abonnement) sera donné avec le concours de M. MARCEL HERWEGH, violoniste.

Angers-Revue parle ainsi de ce virtuose distingué :

« M. Marcel Herwegh est parmi les jeunes-un de ceux pour lesquels l'avenir se montre plein de promesses. D'origine allemande, de nationalité suisse, il est venu se fixer à Paris. C'est un Français de cœur et par conviction. Il fit ses études au Conservatoire de Stuttgart et nous devons croire qu'elles furent bonnes à en juger par les nombreux succès déjà remportés. Il vient de faire en Pologne une tournée de vingt concerts qui n'ont été qu'une série d'ovations. M. Herwegh qui nous arrive avec la réputation d'un charmeur, a voulu faire comme tant d'autres le voyage d'Angers et soumettre son talent à l'appréciation du pu-

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LA LÉGENDE DES ECRESSISSES

— C'est à la vallée d'Enfer qu'il nous emmène ! s'exclama l'un de nos compagnons de route, jeune et bouillant officier de cotereaux.

Effectivement, à l'ouverture du vallon ainsi nommé, le marchand d'écressisses pénétra sous des chênes abritant, de leurs larges ramures, une hutte de bûcheron. L'homme souleva le loquet ; la porte s'ouvrit pour lui livrer passage, puis se referma avec le bruit d'une porte poussée par un homme qui a l'intention de rester chez lui.

— Par Crécy et Poitiers, m'écriai-je, mes amis, nous sommes volés ; le Français va souper et n'ira à la pêche que cette nuit ; nous voilà condamnés à le guetter pendant de longues heures et à faire jeûner nos estomacs.

— Par Edouard III et le Prince-Noir, grogna l'ainé de notre bande, un vieux capitaine de malandries, tant pis ! c'était à nous d'être plus fins et de prévoir ce cas-là. Et si nos ventres se plaignent, nous serrons nos baudriers et il leur faudra se taire bon gré mal gré !

On rit et l'on s'assit sur un banc de mousse. L'un frisant sa moustache en crocs menaçant le

blic des Concerts populaires. Espérons qu'en quittant notre ville il emportera le souvenir d'un succès de plus. »

#### POITIERS.

La Société chorale de Poitiers a célébré dimanche dernier, à l'hôtel de France, par un banquet, le 34<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

A la fin de cette réunion, durant laquelle la plus franche cordialité n'a cessé de régner, une quête a été faite au profit des inondés du Midi.

Nous apprenons la mort de M. le comte de Lastic Saint-Jal, inspecteur général honoraire des haras, officier de la Légion d'Honneur, décédé il y a quelques jours à la Villegieu-du-Clain, à l'âge de 85 ans.

Le comte de Lastic Saint-Jal était le chef de cette vieille famille, qui remonte au commencement du dixième siècle, et a fourni un grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1335.

#### TRIPLE EMPOISONNEMENT A CHATEAU-DU-LOIR.

On nous écrit de Château-du-Loir :

« Un accident, qui pouvait avoir de terribles conséquences, est arrivé samedi soir.

« La bonne de M. le docteur Manceau avait préparé pour le dîner de son maître un plat de salsifis.

« Or, il parait qu'au milieu des salsifis se trouvait de la racine de belladone, qu'elle mit dans le plat sans y faire autrement attention.

« Les symptômes de l'empoisonnement se manifestèrent quelques instants après le repas.

« Mais le docteur Manceau, son cocher et la bonne avaient tous trois mangé du plat ; tous trois furent horriblement malades. Le cocher, surtout, fut pris d'une crise tellement violente qu'il brisa tout ce qui lui tombait sous la main.

« M. le docteur Sallé, mandé en toute hâte par son collègue, donna aux trois personnes des soins énergiques — et, malgré la violence du poison, on espère que M. le docteur Manceau et ses deux domestiques ne tarderont pas à être complètement rétablis. »

#### LA FIÈVRE TYPHOÏDE

Niort. — 180 à 200 cuirassiers de la dernière classe, et qui étaient arrivés au régiment il y a quelques semaines seulement, viennent d'être renvoyés dans leurs foyers, à cause de l'épidémie de fièvres typhoïde et muqueuse qui sévit actuellement à Niort.

Lorient. — Une épidémie de fièvre typhoïde, qui semble cependant restreinte au régiment d'artillerie et aux quatre compagnies d'infanterie de marine, a éclaté dans les casernements de ces troupes, à Lorient. Les deux bâtiments ont dû être évacués. Après des recherches infructueuses dans les environs de la ville pour trouver aux hommes un logement convenable et sain,

ciel, l'autre caressant sa fidèle rapière, nous attendîmes patients comme des sentinelles.

La lune se leva et nous déconcerta un peu. Comment, sur des chemins qu'éclairerait l'astre malencontreux, pourrions-nous suivre un homme, qui, sans nul doute, regarderait souvent derrière lui, selon les règles les plus élémentaires de la défiance ! Nos grands corps allongeraient sur le sol des ombres démultipliées que l'œil exercé du Français verrait certainement. Ne pouvant rien à ce contre-temps, nous résolûmes de nous en remettre à notre bonne étoile. Et le temps nous semblait long, nous allions appeler à notre aide dame Patience, quand la porte de la cabane s'ouvrit lentement, sans bruit ; on sentait que la main qui la tenait y mettait du mystère. Le marchand d'écressisses parut chargé de paniers ; d'instruments de pêche, point. Nous devînmes curieux au suprême degré. Il fouilla du regard les abords de sa hutte ; nous nous jetâmes dans un fourré voisin. Il ne vit rien de suspect, et ferma la porte avec les mêmes précautions qui avaient présidé à son ouverture.

Ses paniers dans les bras, il prit la route et marcha du pas rapide d'un homme qui a hâte d'arriver au but de sa course.

Inutile de songer à le suivre sur le chemin. Il y faisait trop clair, et nos bottes y auraient fait un bruit qui n'aurait pas tardé à nous trahir.

l'autorité militaire a dû se résoudre à les faire camper dans la plaine du polygone. Le fléau les y a suivis. Il ne se passe pas de jour où l'on ne soit obligé de transporter à l'hôpital quelqu'un de ces malheureux. Plusieurs ont déjà succombé.

Cette épidémie ne règne pas seulement dans l'Ouest, mais elle est signalée sur plusieurs autres points de la France.

On lit dans le Progrès de la Côte-d'Or :

« La fièvre typhoïde sévit non seulement dans les casernes, mais elle fait aussi de nombreuses victimes parmi la population.

« Il faut attribuer cette épidémie à la température pluvieuse et humide, qui, si elle persiste, ne pourra qu'accroître le nombre des malades déjà trop considérable. »

Pour que la presse locale fasse un pareil aveu, il faut que l'épidémie sévisse bien fort.

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans a voté les sommes nécessaires pour la construction, à Châteauroux, du dépôt de machines et des ateliers d'Ivry.

Les sommes votées par le conseil d'administration s'élèvent à la somme de 2 millions et les travaux commenceront, très probablement, au printemps prochain.

#### LES CHAMPIGNONS

Pendant ces derniers mois, des cas d'empoisonnement quelquefois suivis de mort, par les champignons, ont été annoncés dans les journaux de plusieurs régions du territoire.

Ces malheurs ont pour cause une erreur dangereuse et trop commune dans nos campagnes, qui provient de ce qu'on juge les champignons par leur couleur. Or il y a dans les bois des champignons très vénéneux qui ont la même couleur que le champignon dit *agaric comestible*. On signale les cinq espèces suivantes :

1<sup>o</sup> *Agaric meurtrier*, chapeau large de 40 centimètres, jaune rougeâtre, à zones concentriques ;

2<sup>o</sup> *Agaric fétide*, chapeau de même largeur, couleur jaune fauve ;

3<sup>o</sup> *Agaric couleur soufre*, qui se trahit par son odeur ;

4<sup>o</sup> *Agaric styptique*, formant des touffes de couleur fauve sur de vieux troncs d'arbre ;

5<sup>o</sup> *L'agaric délicieux* même est souvent suspect.

On a prétendu que pour enlever au champignon sa matière vénéneuse il suffit de le faire macérer dans de l'eau vinaigrée. Ce procédé a réussi à quelques personnes ; mais le succès est trop incertain pour ne pas conseiller à tous de renoncer à des essais aussi dangereux.

Les amateurs de champignons qui habitent la campagne ont un moyen aisé de se procurer ce produit à bon marché et à discrétion, c'est de cultiver une champignonnière.

La recette de cette culture est bien simple. On forme un tas de fumier chaud, forte-

ment tassé, adossé à un hangar sombre et peu éclairé, ou dans une vieille maroquinerie par exemple. On y plante du blanc de champignon comestible auquel on donne de temps en temps un léger arrosage. La chaleur du fumier et l'humidité résultant de l'arrosage déterminent une production continue de champignons très suffisante pour la consommation de la famille.

Les champignonnières industrielles exploitées autour de Paris dans les nombreuses carrières de pierres abandonnées, constituent une culture spéciale, considérable et rémunératrice, dont les produits abondent tous les jours sur les carreaux des balles à Paris, à des prix raisonnables. Autrefois les champignons se vendaient très cher par petits paniers dits *maniveaux*. Aujourd'hui ils se vendent tout simplement à la livre. Les cultivateurs de champignons, pour avoir des récoltes abondantes et fréquentes, renouvellent leur fumier tous les deux ans. Le fumier usé de la champignonnière est encore excellent pour les maraichers qui le payent aussi cher que le fumier neuf.

On ne sait, la production des champignons comestibles est à la portée de tous à la campagne. On a grand tort de s'en priver.

On ne peut trop blâmer l'imprudence de ceux qui, trompés par la couleur des champignons sauvages, exposent des familles entières à un empoisonnement souvent mortel.

#### Un exemple frappant

qui prouve combien est justifiée la confiance de tous les amis des Pilules Suisses (amis qui se comptent par millions). Chaque malade devrait, avant de prendre d'autres remèdes, faire un essai avec ce produit populaire et unique. Entrannes (Alpes-Maritimes). Mon ami G. Ambroise n'avait pas du tout d'appétit, il ne digérait pas, pas de force pour le travail ; je lui ai conseillé les Pilules Suisses, il en a fait venir deux boîtes à 1 fr. 50, la première boîte n'était pas achevée que l'appétit lui était revenu avec les forces et la digestion se faisait mieux chaque jour. M. Joseph Galon souffrait depuis 13 ans d'insomnie, depuis qu'il prend aussi les Pilules Suisses, il va beaucoup mieux et il veut continuer. J'avais les membres paralysés avec gonflements aux jointures, les Pilules Suisses me soulagent beaucoup et je veux continuer à en prendre. Lisautaud, cantonnier. Légalisation de la signature par la mairie d'Entrannes.

Les Grains de Santé du Dr Franck sont imités sous leur nom et aussi sous d'autres noms. Avec l'étiquette en 4 couleurs et le timbre de l'Union on évite facilement ces imitations.

M. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE — informe ses nombreux clients qu'il vient de mettre en vente de la *Morue d'Islande* (pêche nouvelle), aux prix de 0 fr. 55 le 1/2 kilogramme par Morue entière, et 0 fr. 60 c. au détail. — Filets de Morue, 1 fr. le 1/2 kilogramme.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 16 décembre,

Le BARBIER DE SÉVILLE, opéra-comique en 4 actes.

En pension chez son groom, comédie-vaudeville en 1 acte.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Nous marchions sous bois et à distance raisonnable du pêcheur, car le sol était dur et jonché de feuilles mortes qui craquaient sous nos pieds d'une façon inquiétante.

Notre chasse à l'homme dura longtemps.

Enfin, le Français s'arrêta. Il était au bord d'un ruisseau profondément encaissé dans de hautes collines boisées. Cette partie de Perseigne avait l'aspect d'une forêt vierge. Le sol était couvert de ronces qui ensanglantaient les genoux et les mains. Des lianes couraient d'arbre en arbre et formaient un réseau inextricable dont le fil d'Ariane ne nous aurait pas sortis aisément. Déchirant nos vêtements et poussant tout bas de formidables jurons, nous gagnons un point d'observation que forment trois gros chênes, au feuillage épais et touffu. Chacun se dérobe derrière un arbre. A trente pieds au-dessous de nous, coule le ruisseau, il est étroit ; ses eaux sont limpides ; sont-elles profondes ? On n'en voit pas le fond, comme si le lit était formé de cailloux noirs.

Chaque rive est un terrain montueux qui atteint, en s'élargissant, une hauteur de soixante pieds au-dessus du ruisseau. Nous sommes dans une cuvette allongée, dont le ruisseau forme le fond. Ces eaux qui coulent avec un murmure triste que leur donne le silence de la nuit ; ces deux mornes collines couvertes de chênes séculaires qui semblent autant de juifs errants avec

leurs longues chevelures emmêlées et déteintes ; cette lune qui paraît surveiller cet endroit désert de l'œil inquisiteur d'un homme de police ; tout cela, à l'heure de minuit, donne à ce lieu écarté un je ne sais quoi de lugubre qui vous fait passer sous la peau un frisson désagréable.

Mais nous n'avions rien à craindre, nous n'étions pas à la piste d'un truand armé de pied en cap ; d'ailleurs nous étions trois et, en cas de combat, nous pouvions former le triangle de César.

Le pêcheur marcha un instant le long du ruisseau ; il allait le corps en deux et les yeux avidement cloués sur le sol ; il était évident que le Français cherchait quelque chose. Tout à coup, il s'arrête, retire de terre une baguette que, sans nul doute, il avait mise là comme point de repère, et s'empare d'une hant nouée à la baguette ; puis il se retourne et, d'un regard de lynx, scrute tout le terrain qui l'environne. Certain d'être bien seul, il tire à lui ; mais il tire avec force, comme s'il devait sortir de l'eau un objet lourd, comme tire, au bord de la mer, le batelier qui amarre sa barque que les flots veulent emporter. Soudain, il fit un dernier effort et l'appât du pêcheur roula sur la rive.

(A suivre.)

RAOUL BONNETY.



Etude de M<sup>e</sup> BIERMANT, notaire à Langeais.

**VENTE MOBILIERE**

Au château historique de Langeais.

Le 19 décembre 1886 et jours suivants, de 1 heure à 5 heures, il sera vendu à l'encan un grand nombre d'objets servant à l'ameublement du château et à l'ornementation de son parc: statues, bustes, vases en marbre et bronze, meubles de toutes espèces en chêne sculpté ou tourné, vitraux, portières, lits et rideaux, etc. On pourra visiter avant la vente.

Pour plus de renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> BIERMANT. (816)

Etude de M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire à Saint-Léger (Vienne).

**A VENDRE**

En gros, par lots ou en détail,

Le dimanche 19 décembre 1886, à midi,

A la Motte-Bourbon, commune de Pouançay, en la demeure de M. DEBROU, maître d'hôtel,

**Une belle Propriété**

Ayant appartenu au prince de la Tour d'Auvergne,

Située au village de Douvy, commune d'Espieds (Maine-et-Loire), à 3 kilomètres de la station de la Motte-Bourbon (ligne de l'Etat) et comprenant:

Moulin à eau à 4 paires de meules sur le canal de la Dive, maison de maître de construction récente, avec jardin planté de beaux arbres fruitiers, bâtiments de fermier, vastes servitudes, terres labourables de première qualité, marais et prés, le tout d'une contenance de 19 hectares environ.

Pour tous renseignements et pour traiter avant le jour de la vente, s'adresser, soit à M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire à Saint-Léger, chargé de la vente, soit au propriétaire, M<sup>e</sup> CHICOTRAU, notaire à Loudun.

**HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR**

ON DEMANDE un élève en pharmacie. (800)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), et de M<sup>e</sup> JAMES, notaire à Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure).

**A VENDRE**

à l'amiable,

**Terre du Grand-Bois**

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

Contenant 150 hect. en un seul tenant, dont 20 hect. en vigne d'excellente qualité.

Cette propriété comprend maison de maître, vastes servitudes, 3 grandes métairies et 4 borderies.

Belle chasse, pêche. Un chemin de fer projeté desservira le Grand-Bois d'ici quelques années.

On ne pourra visiter la propriété sans un permis délivré par l'un ou l'autre des notaires chargés de la vente.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON ou à M<sup>e</sup> JAMES. (712)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le mercredi 29 décembre 1886, à 1 heure,

**LA PROPRIÉTÉ DE LA**

**Chauvellerie**

Située communes de Turquant, Montsoreau et Fontevault,

D'une contenance de 20 hectares environ,

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

**Maison et Jardin**

Situés rue du Roi-René, n° 15.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PEGEAU, qui l'habite. (757)

**A LOUER DE SUITE REMISE ET ÉCURIE**

Rue des Saulaies.

S'adresser au bureau du journal.

**A Vendre**

**UN CHEVAL NOIR**

Âgé de 4 ans, taille 1<sup>m</sup> 40.

**CHARRETTE ANGLAISE PRESQUE NEUVE.**

S'adresser au bureau du journal.

**PELOU-PETIT**

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpentage, constatation d'état de lieux, vérification de mémoires de travaux, gérances de propriétés, vente, achat et location d'immeubles, recouvrements de créances, etc.

**AVIS**

AUX

**Propriétaires de Chevaux**

Pour guérir promptement:

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

**L. BONNEAU**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison: Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges; Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

**ENGELURES**

Guérison en DEUX JOURS par le Baume Français Blot

PRIX: 1 FR. 25

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, 25, rue d'Orléans.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

**LA Réglisse Sanguinée**  
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'estomac, et facilite la Digestion.  
0<sup>r</sup>75 dans toutes Pharmacies.

**EN VENTE**

Compte rendu de

**l'Incendie des Magasins à Fourrages**

DE

**L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR**

Extraits des n° de l'Echo Saumurois.

Un petit opuscule in-8°.

PRIX: 10 centimes, chez les libraires et au bureau du journal, place du Marché-Noir.

**EN VENTE**

**ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE**

(Arrondissement de Saumur)

**P. GODET**

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLET et GIRARD, à Saumur, et chez M<sup>me</sup> veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix: 10 centimes.

**SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE 1886.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 %	83 82	83 80	Est	802 50	802 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	528	527
3 % amortissable	88 47	86 45	Paris-Lyon-Méditerranée	1255	1258 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525 50	528 50	Est	389	388
3 % (nouveau)	83 75	83 72	Midi	1180	1182 50	— 1865, 4 %	521 50	526	Midi	397 50	397 75
4 1/2 %	104 50	104 90	Nord	1610	1605	— 1869, 3 %	413	412 50	Nord	400 25	401
4 1/2 % (nouveau)	110	110 10	Orléans	1330	1338 25	— 1871, 3 %	404	404 75	Orléans	398	397 75
Obligations du Trésor	515	516	Ouest	873 75	873 75	— 1875, 4 %	515 25	515	Ouest	398	398
Banque de France	4310	4310	Compagnie parisienne du Gaz	1470	1473 50	— 1876, 4 %	517	514 50	Paris-Lyon-Méditerranée	397 50	398
Société Générale	475	477 50	Canal de Suez	2110	2112 50	Bons de liquid. Ville de Paris	526 25	528 75	Paris-Bourbonnais	398	396
Comptoir d'escompte	1030	1037 50	C. gén. Transatlantique	338 75	540	Obligations communales 1879	475	473	Canal de Suez	585 50	586
Crédit Lyonnais	595	596 25	Russe 5 0/0 1870	99 75	99 50	Obligat. foncières 1879 3 %	477 50	477 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1440	1430				Obligat. foncières 1883 3 %	388 50	389			
Crédit mobilier	332 50	337 50									

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 03	11	»	4 39
Montreuil(a)	»	7 24	9 09	11 15	»	4 52
— (dép.)	»	7 33	»	11 24	»	4 58
Thouars	»	7 45	»	11 37	»	5 03
Loudun	»	8 10	»	12 02	»	5 28
Poitiers	»	8 33	»	12 25	»	5 51

SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	»	8 34
Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	»	8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26	»	8 43
Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	»	9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5	»	9 10
le Vaudelnay	7 43	9 40	5 11	»	9 17
Baugé	7 56	9 50	5 20	»	9 24
Doué	8 05	9 57	5 27	»	9 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41
La Ménitère	3 31	7 35	9 53	2 01	4 07	7 50
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 26	8 33

**COFFRE-FORT DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ**  
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,  
**PAUL GODET**  
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.